



Communiqué de presse

Jeudi 16 mai 2013

**Projet de loi habilitant le gouvernement à accélérer les projets de construction : le bétonnage c'est maintenant, la lutte contre l'artificialisation c'est pour plus tard...
Peut-être ...**

La réforme de l'urbanisme, initiée en décembre 2012 par Cécile Duflot, a donné lieu à deux projets de loi, éclatant d'un côté des mesures permettant de construire plus de logements, et de l'autre, des mesures visant à lutter contre l'artificialisation des sols. Le projet de loi a été examiné en commission des affaires économiques le mercredi 15 mai. France Nature Environnement, Humanité et Biodiversité, la Lutte pour la Protection des Oiseaux et la Fondation Nicolas Hulot tirent la sonnette d'alarme sur le risque d'opposer construction de logements et lutte contre l'artificialisation des sols.

Le pari risqué du gouvernement

Le gouvernement a fait le choix d'inscrire, dans un projet de loi l'habilitant à prendre des mesures en faveur du logement, des mesures jugées plus consensuelles, visant à lever les freins à la construction de logements, en participant à la relance de l'économie. Le second projet de loi, qui ne sera voté qu'après l'été, contient quant à lui des mesures dites « structurelles », visant à lutter contre l'étalement urbain et préserver les espaces naturels.

Pour Christian Garnier, pilote de la mission Questions urbaines de FNE, « Le risque, en éclatant la loi en deux volets, c'est de voir disparaître le lien fonctionnel entre la nécessité de créer de nouveaux logements et l'urgence à lutter contre l'artificialisation des territoires, permettant de créer un urbanisme de qualité. A présenter la levée des freins à la construction comme la carotte et la lutte contre l'artificialisation comme le bâton, on risque fort de rater , une nouvelle fois, l'objectif du second volet de la loi prévu pour la rentrée ».

Densifier doit être un moyen d'amélioration de notre qualité de vie

La nécessité de lutter contre l'artificialisation des sols et l'étalement urbain n'est plus à démontrer. Aux sceptiques, nos organisations pourront opposer l'isolement des personnes vivant en milieu périurbain, notamment en raison du coût grandissant des déplacements ; la spéculation foncière sur les espaces agricoles incitant les agriculteurs à vendre leurs terrains, réduisant des ceintures nourricières nécessaires autour des villes ; la perte accélérée de biodiversité due à la fragmentation des espaces ...

Mais au-delà de ces enjeux capitaux, il est nécessaire de voir dans la lutte contre l'artificialisation des sols l'opportunité pour les aménageurs de construire mieux et autrement. Pour Benoit Hartmann, porte-parole de FNE : « *La densité permet de créer de « la ville», comme à Paris intra muros ville la plus dense du monde, où les services et loisirs sont accessibles à tous, et pas seulement aux habitants ayant les moyens de se déplacer sur de longues distances. Lutter contre l'artificialisation des sols, c'est non seulement protéger notre environnement, mais également améliorer notre qualité de vie et retisser du lien social* ».

« *D'autre part ces projets de loi doivent aussi absolument changer la donne en matière de prise en compte de la biodiversité, notamment des continuités écologiques, par les documents d'urbanisme* » souligne Christophe Aubel directeur d'Humanité et Biodiversité.

Les associations demandent au gouvernement de s'engager concrètement dans la lutte contre l'artificialisation

France Nature Environnement, Humanité et Biodiversité, la Ligue pour la Protection des Oiseaux et la Fondation Nicolas Hulot demandent à la Ministre de l'Egalité des territoires et du Logement, Cécile Duflot, d'intégrer des mesures de lutte contre l'artificialisation des sols dans le projet de loi habilitant le gouvernement à prendre des mesures en faveur du logement, afin de donner un signal fort aux acteurs du territoire, et de faire le lien avec le second volet de la loi.

Pour Jean-Jacques Blanchon, de la Fondation Nicolas Hulot, « *retisser le lien entre la ville et ses ressources vitales (sols, eau, alimentation...), les services écologiques de ses territoires naturels et ruraux, et tous ses habitants, est une nécessité. Le texte, en séparant logement et territoire, prend le risque d'en faire une occasion perdue* ».

Ainsi, selon Bruno Genty, Président de France Nature Environnement, « *il est aujourd'hui urgent de ne plus considérer la protection de l'environnement comme un frein à l'épanouissement des citoyens, et d'y voir une réelle opportunité pour construire un meilleur cadre de vie pour tous* ».